



Le rapport spécial sur le changement climatique

Conférence de presse du 8 octobre 2018

Conclusions politiques

D'après le rapport spécial IPCC il est techniquement possible et absolument nécessaire d'atteindre l'objectif des 1,5 degrés. Des actions doivent être prises surtout au niveau de la mobilité, de l'énergie et de l'agriculture et ceci au niveau européen et national. Les prochaines années seront décisives pour la lutte contre le changement climatique.

Le niveau national

Sous cette législature, le gouvernement a réalisé des **avancées importantes dans plusieurs domaines**:

- d'après les dernières estimations, le pays va être en mesure de respecter ses obligations en matière des émissions CO₂ pour 2020;
- une réorientation fondamentale de la politique des transports vers une mobilité durable a été réalisée;
- l'énergie éolienne a été triplée et l'énergie photovoltaïque doublée sous cette législature;
- la transition vers une économie circulaire a été déclenchée;
- un partenariat pour le lancement de start-ups verts avec Bertrand Piccard a été signé;
- une feuille de route vers un positionnement de la place financière comme centre international du financement climatique a été adoptée;
- le Luxembourg a pris ses engagements au niveau du financement climatique international avec une enveloppe de 120 millions pour la période 2014-2020.

Des **efforts supplémentaires restent nécessaires** sur plusieurs axes:

- 1) Une politique de mobilité durable: Modu 2.0 et électrification poussée de la flotte automobile avec un accent particulier sur les voitures de service.
- 2) Une offensive dans le domaine de l'efficacité énergétique, surtout dans le domaine des bâtiments existants.
- 3) Un objectif de 100% énergies renouvelables à long terme, par des investissements conséquents au Luxembourg et dans le cadre européen (Benelux offshore).
- 4) Une orientation de l'agriculture vers des pratiques durables, compatibles avec les défis du changement climatique.
- 5) Une promotion de l'économie circulaire dans le domaine de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.
- 6) Un cadre institutionnel: une loi sur la protection du climat avec des objectifs chiffrés et sectoriels obligatoires et un échéancier clair.
- 7) Une participation accrue de la société civile.
- 8) Des incitations supplémentaires à la recherche et l'innovation.

En 2019, les États membres de l'Union européenne doivent introduire leurs **plans nationaux définitifs «Climat et des énergies renouvelables » à l'horizon 2030 et 2050** auprès de la Commission européenne. Une première ébauche de ces plans a été élaborée par le Département de l'environnement, ensemble avec le ministère de l'Économie. Les plans nationaux définitifs devront trouver l'aval du prochain gouvernement.

Un cadre européen ambitieux est vital et nécessaire

À côté des politiques offensives et dynamiques en matière de climat au niveau national, un cadre ambitieux au niveau européen est élémentaire.

Sous cette législature, le Luxembourg s'est allié avec d'autres États membres précurseurs et a réussi à **réformer plusieurs dossiers-clés dans le domaine climatique au niveau européen**:

- une **réforme du système d'échange de quotas d'émission**, afin de garantir son bon fonctionnement et créer un vrai marché du carbone;
- **l'adoption du règlement «partage de l'effort»** sous le cadre climat et énergie 2030. Pour rappel, la Commission européenne a proposé un objectif national de réduction des émissions de -40% pour le Luxembourg. Le Luxembourg s'est engagé avec des États membres partenaires afin que cette législation soit la plus crédible possible, c'est-à-dire que les diverses «flexibilités» offertes par la Commission ne soient pas transformées en échappatoires sans limites, et que le texte était préparé à des révisions en cohérence avec le cycle de révision de l'ambition de cinq ans sous l'accord de Paris;
- **des objectifs plus ambitieux en matière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique** pour 2030 ainsi que l'obligation pour les États membres d'élaborer des plans énergie-climat détaillés (règlement UE sur la gouvernance climat/énergie).

La dynamique au niveau global doit être accélérée

Le Luxembourg, sous sa Présidence en 2015, a mené avec succès les États membres de l'Union européenne vers l'adoption d'un mandat de négociation pour l'accord de Paris et a joué un rôle important dans les négociations aboutissant à son adoption en décembre 2015. Le Luxembourg s'est établi une place parmi la communauté des États ambitieux et engagés pour faire avancer la question, et est membre actif de la coalition pour une ambition.

La prochaine **conférence climatique internationale** se tiendra **entre le 2 et 14 décembre 2018 à Katowice**, en Pologne. Il est important que le Luxembourg y soit représenté par une délégation forte et une position ambitieuse.

Dans trois domaines des engagements précis sont nécessaires:

- plus d'ambition
- un cadre financier crédible
- un cadre réglementaire clair et transparent

Le règlement sur les normes en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes

Ce dossier a une importance cruciale pour le Luxembourg et la crédibilité de la politique européenne du climat. Il sera à l'ordre du jour du Conseil «Environnement» de demain. Le gouvernement défend une approche ambitieuse dans ce dossier au sein du Conseil, ensemble avec de nombreux autres États membres.

- Le secteur des transports routiers dans l'Union européenne est le seul secteur qui n'a cessé d'augmenter ses émissions depuis 2013, contrairement aux autres secteurs émetteurs.
- Or, la part respective des émissions provenant du secteur des transports routiers au Luxembourg représente actuellement entre 63-65% de nos émissions sous le règlement du partage des efforts.
- À défaut d'adopter des législations européennes ambitieuses et effectives pour diminuer dès que possible les émissions des voitures, utilitaires et poids-lourds, le Luxembourg se trouvera en difficulté pour répondre à ses objectifs nationaux de réduction des émissions.
- Seule une approche véritablement ambitieuse pour ces législations, couplée aux engagements en matière de la politique de mobilité au niveau national, permettra de déclencher les investissements nécessaires en temps utile dans l'UE, qui garantiront encore à l'avenir les emplois dans le secteur dans l'UE – dans la recherche, la chaîne d'approvisionnement comme dans le montage des véhicules – et sa compétitivité au niveau global.